



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CM-07(07)

Exécution de code dans des environnements protégés

Juill. 2026



Gestion sécurisée des configurations système

Configuration Management

CM-07(07) – Exécution de code dans des environnements protégés (PbM-)

Énoncés :

Permettre l'exécution de code binaire ou exécutable sur machine uniquement dans un environnement physique clos ou dans un environnement clos de machine virtuelle avec l'approbation explicite de [\[Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation\]](#) lorsqu'un tel code :

- a. provient de sources qui n'offrent pas de garantie ou qui offrent une garantie limitée
- b. dans les cas où ils n'offrent pas le code source

Responsable : Aucun

Discussion :

L'exécution de code dans des environnements protégés s'applique à toutes les sources de code binaire ou exécutable sur machine, notamment, les logiciels et micrologiciels commerciaux et les logiciels de source ouverte.